

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Prêt Cohésion Sociale

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

DECISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT N°02/2026

Taux révisable LA

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt Cohésion Sociale d'un montant total de 470 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la restructuration du groupe scolaire Jean Jaurès 1058 rue de la Gare 76440 SERQUEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal
Accordée au Maire en date du 30 mars 2026

Le Maire

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 470 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Sociale

Montant : 470 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

A Serqueux, le 11/05/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Cachet de l'emprunteur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606722-20260511-02-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026

